



MAIRIE DE DORMANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance ordinaire du 29 mars 2023

OBJET :

ADHESION A
L'ASSOCIATION
NATIONALE DES
CROIX DE GUERRE
ET DE LA VALEUR
MILITAIRE

N° 23-033
du registre des
délibérations

Rapporteur :
Michel COURTEAUX

Nombre de membres en
exercice : 22

Nombre de présents ou
représentés : 18

Date de convocation :
Le 24 mars 2023

Date d'affichage :
Le 24 mars 2023

Décision certifiée exécutoire, reçue
en Préfecture le : 30 MARS 2023

Publiée le :

Notifiée le :

Le Maire,

Michel COURTEAUX



L'An deux mille vingt-trois, le 29 mars à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de Dormans, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de Dormans, sous la présidence de Monsieur Michel COURTEAUX, Maire de Dormans

Présents : MM. Manuel CORDEIRO, Michel COURTEAUX, Pierre SABLON et Jean-Luc TARATUTA

Mmes Véronique BULLIARD, Annie GALBY et Isabelle MICHELET

MM. Nicolas DAVY, Philippe DUMONT et Dominique LOGEROT

Mmes Pauline ACCARIES, Florence DOUCET, Christine GALOPEAU DE ALMEIDA et Alexandra HACHET

Mme Pascale LEGER a donné pouvoir à Mme Florence DOUCET

M. Bruno MATHYS a donné pouvoir à Mme Isabelle MICHELET

M. Ludovic RENAULT a donné pouvoir à M. Jean-Luc TARATUTA

M. Didier TALON a donné pouvoir à M. Manuel CORDEIRO

Absent(s) excusé(s) : MM. Christian BRUYEN, Bruno MATHYS, Ludovic RENAULT, Didier TALON, Ludovic WELCHE et Mmes Séverine LAHEMADE, Pascale LEGER, Francine PICALET

Secrétaire de séance : Mme Christine GALOPEAU DE ALMEIDA

Le procès-verbal de la séance du 20 mars 2023 est lu et adopté à l'unanimité

Considérant le fait que la commune est un lieu privilégié dans la Marne pour la commémoration du souvenir de la Première Guerre Mondiale,

Considérant le fait que la commune de Dormans s'est vue attribuer en 1919 la Croix de Guerre, résultat de son attitude héroïque durant la première guerre mondiale,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'adhérer à l'Association Nationale des Croix de Guerre et de la Valeur Militaire et adopte le coût de la cotisation qui s'élève à 50 Euros pour l'année 2023.

Adopté à l'unanimité,

*Pour extrait conforme,
Le Maire,*


Michel COURTEAUX





MAIRIE DE DORMANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance ordinaire du 29 mars 2023

L'An deux mille vingt-trois, le 29 mars à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de Dormans, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de Dormans, sous la présidence de Monsieur Michel COURTEAUX, Maire de Dormans

OBJET :

Présents : MM. Manuel CORDEIRO, Michel COURTEAUX, Pierre SABLON et Jean-Luc TARATUTA

Mmes Véronique BULLIARD, Annie GALBY et Isabelle MICHELET

MM. Nicolas DAVY, Philippe DUMONT, Dominique LOGEROT et Ludovic WELCHE

Mmes Pauline ACCARIES, Florence DOUCET, Christine GALOPEAU DE ALMEIDA et Alexandra HACHET

Mme Pascale LÉGER a donné pouvoir à Mme Florence DOUCET

M. Bruno MATHYS a donné pouvoir à Mme Isabelle MICHELET

M. Ludovic RENAULT a donné pouvoir à M. Jean-Luc TARATUTA

M. Didier TALON a donné pouvoir à M. Manuel CORDEIRO

Absent(s) excusé(s) : MM. Christian BRUYEN, Bruno MATHYS, Ludovic RENAULT, Didier TALON et Mmes Séverine LAHEMADE, Pascale LÉGER, Francine PICAUVET

Secrétaire de séance : Mme Christine GALOPEAU DE ALMEIDA

Le procès-verbal de la séance du 20 mars 2023 est lu et adopté à l'unanimité

Arrivée de Monsieur Ludovic WELCHE, conseiller municipal

Monsieur Michel COURTEAUX, Maire de Dormans, a quitté la séance lors du vote des comptes financiers uniques 2022.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Isabelle MICHELET, Adjointe au Maire, délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2022 dressé par M. Michel COURTEAUX, après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice correspondant :

1 ° lui donne acte de la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE FINANCIER UNIQUE BUDGET PRINCIPAL		<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Solde</i>
<i>Section de fonctionnement</i>	<i>Résultats propres à l'exercice 2022</i>	2 630 856.27€	2 879 876.21€	249 019.94€
	<i>Résultats antérieurs (2021) reportés</i>	0.00€	1 137 423.84€	1 137 423.84€
	<i>Résultats à affecter</i>			1 386 443.78€
<i>Section d'investissement</i>	<i>Résultats propres à l'exercice 2022</i>	571 714.06€	870 139.49€	298 425.43€
	<i>Solde antérieur (2021) reporté</i>	- 420 601.79€	0.00€	- 420 601.79€
	<i>Solde global d'exécution</i>			- 122 176.36€
<i>Résultat de clôture de 2022</i>				1 264 267.42€
<i>Reste à réaliser au 31 décembre 2022</i>	<i>Fonctionnement</i>	0.00€	0.00€	0.00€
	<i>Investissement</i>	- 101 264.15€	0.00€	- 101 264.15€
<i>Résultats cumulés 2022 (y compris les restes à réaliser)</i>				1 163 003.27€

Copie pour impression

Réception au contrôle de légalité le 03/04/2023 à 14h28

Référence de l'AR : 051-215102013-20230329-23_034-DE

COMPTE
FINANCIERS
UNIQUES 2022 -
BUDGET GENERAL
ET BUDGETS
ANNEXES

N° 23-034
du registre des
délibérations

Rapporteur :
Isabelle MICHELET

Nombre de membres en
exercice : 22

Nombre de présents ou
représentés : 19

Date de convocation :
Le 24 mars 2023

Date d'affichage :
Le 24 mars 2023

COMPTE FINANCIER UNIQUE CAMPING		<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Solde</i>
<i>Section de fonctionnement</i>	<i>Résultats propres à l'exercice 2022</i>	163 720.80€	164 942.89€	1 222.09€
	<i>Résultats antérieurs (2021) reportés</i>	0.00€	160.70€	160.70€
	<i>Résultats à affecter</i>			1 382.79€
<i>Section d'investissement</i>	<i>Résultats propres à l'exercice 2022</i>	0.00€	0.00€	0.00€
	<i>Solde antérieur (2021) reporté</i>	0.00€	0.00€	0.00€
	<i>Solde global d'exécution</i>			0.00€
Résultat de clôture de 2022				1 382.79€
<i>Reste à réaliser au 31 décembre 2022</i>	<i>Fonctionnement</i>	0.00€	0.00€	0.00€
	<i>Investissement</i>	0.00€	0.00€	0.00€
Résultats cumulés 2022 (y compris les restes à réaliser)				1 382.79€

COMPTE FINANCIER UNIQUE MAISON DE LA PETITE ENFANCE		<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Solde</i>
<i>Section de fonctionnement</i>	<i>Résultats propres à l'exercice 2022</i>	464 306.53€	457 998.60€	- 6 307.93€
	<i>Résultats antérieurs (2021) reportés</i>	0.00€	10 433.61€	10 433.61€
	<i>Résultats à affecter</i>			4 125.68€
<i>Section d'investissement</i>	<i>Résultats propres à l'exercice 2022</i>	3 270.78€	678.46€	- 2 592.32€
	<i>Solde antérieur (2021) reporté</i>	- 486.56€	0.00€	- 486.56€
	<i>Solde global d'exécution</i>			- 3 078.88€
Résultat de clôture de 2022				1 046.80€
<i>Reste à réaliser au 31 décembre 2022</i>	<i>Fonctionnement</i>	0.00€	0.00€	0.00€
	<i>Investissement</i>	0.00€	0.00€	0.00€
Résultats cumulés 2022 (y compris les restes à réaliser)				1 046.80€

COMPTE FINANCIER UNIQUE MAISON DE SANTE		<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Solde</i>
<i>Section de fonctionnement</i>	<i>Résultats propres à l'exercice 2022</i>	64 649.02€	99 324.16€	34 675.14€
	<i>Résultats antérieurs (2021) reportés</i>	0.00€	10.18€	10.18€
	<i>Résultats à affecter</i>			34 685.32€
<i>Section d'investissement</i>	<i>Résultats propres à l'exercice 2022</i>	41 237.86	86 184.53€	44 946.67€
	<i>Solde antérieur (2021) reporté</i>	- 79 406.11€	0.00€	- 79 406.11€
	<i>Solde global d'exécution</i>			- 34 459.44€
Résultat de clôture de 2022				225.88€
<i>Reste à réaliser au 31 décembre 2022</i>	<i>Fonctionnement</i>	0.00€	0.00€	0.00€
	<i>Investissement</i>	0.00€	0.00€	0.00€
Résultats cumulés 2022 (y compris les restes à réaliser)				225.88€

2° constate les identités de valeurs avec les indications du compte financier unique relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser (états joints à la présente délibération),

4° arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Adopté à l'unanimité,

*Pour extrait conforme,
L'Adjointe au Maire,*



Isabelle MICHELET

Décision certifiée exécutoire, reçue
en Préfecture le : - 3 AVR. 2023

Publiée le :

Notifiée le :

Le Maire,



Michel COURTEAUX

Copie pour impression

Réception au contrôle de légalité le 03/04/2023 à 14h28

Référence de l'AR : 051-215102016-20230329-23_034-DE



MAIRIE DE DORMANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance ordinaire du 29 mars 2023

OBJET :

**AFFECTATION
DES RESULTATS
DE L'EXERCICE
2022 - BUDGET
GENERAL**

**N° 23-035
du registre des
délibérations**

**Rapporteur :
Pierre SABLON**

**Nombre de membres en
exercice : 22**

**Nombre de présents ou
représentés : 19**

**Date de convocation :
Le 24 mars 2023**

**Date d'affichage :
Le 24 mars 2023**

Décision certifiée exécutoire, reçue
en Préfecture le : - 3 AVR. 2023

Publiée le :

Notifiée le :

Le Maire

Michel COURTEAUX

L'An deux mille vingt-trois, le 29 mars à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de Dormans, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de Dormans, sous la présidence de Monsieur Michel COURTEAUX, Maire de Dormans
Présents : MM. Manuel CORDEIRO, Michel COURTEAUX, Pierre SABLON et Jean-Luc TARATUTA

Mmes Véronique BULLIARD, Annie GALBY et Isabelle MICHELET
MM. Nicolas DAVY, Philippe DUMONT, Dominique LOGEROT et Ludovic WELCHE
Mmes Pauline ACCARIES, Florence DOUCET, Christine GALOPEAU DE ALMEIDA et Alexandra HACHET

Mme Pascale LEGER a donné pouvoir à Mme Florence DOUCET

M. Bruno MATHYS a donné pouvoir à Mme Isabelle MICHELET

M. Ludovic RENAULT a donné pouvoir à M. Jean-Luc TARATUTA

M. Didier TALON a donné pouvoir à M. Manuel CORDEIRO

Absent(s) excusé(s) : MM. Christian BRUYEN, Bruno MATHYS, Ludovic RENAULT, Didier TALON et Mmes Séverine LAHEMADE, Pascale LEGER, Francine PICAUVET

Secrétaire de séance : Mme Christine GALOPEAU DE ALMEIDA

Le procès-verbal de la séance du 20 mars 2023 est lu et adopté à l'unanimité

Le conseil municipal rappelle à l'assemblée qu'elle a :

par délibération en date du 29 mars 2023, approuvé le compte financier unique de l'exercice 2022 :

- la section de fonctionnement fait apparaître un excédent global d'un montant de : 1 386 443.78€uros

- la section d'investissement fait apparaître :

un solde d'exécution global de : 122 176.36€uros

auquel s'ajoute un solde de restes à réaliser de 101 264.15€uros

entraînant un besoin de financement de : 223 440.51€uros

Dans ces conditions :

Vu les états des restes à réaliser au 31 décembre 2022,

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2023,

Considérant que le budget de 2022 comportait, en prévision, un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement de : 275 175€uros.

L'assemblée décide, sur proposition de Monsieur le Maire, d'affecter sur le budget de l'exercice 2023 le résultat comme suit :

- en dépense d'investissement (compte 001 solde d'exécution de la section d'investissement reporté) la somme de : 122 176.36€uros auquel se soustrait le résultat de la régie de transport la somme de 61 815.50€ (résultat positif) soit un total de - 60 360.86€

- en recette d'investissement d'affecter en réserve (excédents de fonctionnement capitalisés - compte 1068) la somme de : 223 440.51€uros

- en recette de fonctionnement (compte 002 résultat de fonctionnement reporté) la somme de : 1 163 003.27€uros auquel s'ajoute le résultat de la régie de transport la somme de 18 483.37€ soit un total de 1 181 486.64€

Adopté à l'unanimité,

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Michel COURTEAUX

Copie pour impression

Réception au contrôle de légalité le 03/04/2023 à 14h28

Référence de l'AR : 051-215102013-20230329-23_035-DE



MAIRIE DE DORMANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance ordinaire du 29 mars 2023

OBJET :

**AFFECTATION
DES RESULTATS
DE L'EXERCICE
2022 - BUDGET
CAMPING**

**N° 23-036
du registre des
délibérations**

**Rapporteur :
Pierre SABLON**

**Nombre de membres en
exercice : 22**

**Nombre de présents ou
représentés : 19**

**Date de convocation :
Le 24 mars 2023**

**Date d'affichage :
Le 24 mars 2023**

Décision certifiée exécutoire, reçue
en Préfecture le : - 3 AVR. 2023

Publiée le :

Notifiée le :

Le Maire,

Michel COURTEAUX

L'An deux mille vingt-trois, le 29 mars à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de Dormans, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de Dormans, sous la présidence de Monsieur Michel COURTEAUX, Maire de Dormans
Présents : MM. Manuel CORDEIRO, Michel COURTEAUX, Pierre SABLON et Jean-Luc TARATUTA

Mmes Véronique BULLIARD, Annie GALBY et Isabelle MICHELET
MM. Nicolas DAVY, Philippe DUMONT, Dominique LOGEROT et Ludovic WELCHE
Mmes Pauline ACCARIES, Florence DOUCET, Christine GALOPEAU DE ALMEIDA et Alexandra HACHET

Mme Pascale LÉGER a donné pouvoir à Mme Florence DOUCET

M. Bruno MATHYS a donné pouvoir à Mme Isabelle MICHELET

M. Ludovic RENAULT a donné pouvoir à M. Jean-Luc TARATUTA

M. Didier TALON a donné pouvoir à M. Manuel CORDEIRO

Absent(s) excusé(s) : MM. Christian BRUYEN, Bruno MATHYS, Ludovic RENAULT, Didier TALON et Mmes Séverine LAHEMADE, Pascale LÉGER, Francine PICAUVET

Secrétaire de séance : Mme Christine GALOPEAU DE ALMEIDA

Le procès-verbal de la séance du 20 mars 2023 est lu et adopté à l'unanimité

Le conseil municipal rappelle à l'assemblée qu'elle a :

par délibération en date du 29 mars 2023, approuvé le compte financier unique de l'exercice 2022 :

- la section de fonctionnement fait apparaître un excédent global d'un montant de : 1 382.79€uros
- la section d'investissement fait apparaître : un solde d'exécution global de : 0€uros
aucun solde de restes à réaliser
n'entraînant aucun besoin de financement

Dans ces conditions :

Vu les états des restes à réaliser au 31 décembre 2022,

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2023,

Considérant que le budget de 2022 comportait, en prévision, un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement de : 0€uros,

L'assemblée décide, sur proposition de Monsieur le Maire, d'affecter au budget de l'exercice 2023 le résultat comme suit :

- en recette d'investissement (compte 001 solde d'exécution de la section d'investissement reporté) la somme de : 0€uros
- en recette de fonctionnement (compte 002 résultat de fonctionnement reporté) la somme de : 1 382.79€uros

Adopté à l'unanimité,

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Michel COURTEAUX

Copie pour impression

Réception au contrôle de légalité le 03/04/2023 à 14h28

Référence de l'AR : 051-215102013-20230329-23_036-DE



MAIRIE DE DORMANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance ordinaire du 29 mars 2023

OBJET :

AFFECTATION
DES RESULTATS
DE L'EXERCICE
2022 - BUDGET
MAISON DE LA
PETITE ENFANCE

N° 23-037
du registre des
délibérations

Rapporteur :
Pierre SABLON

Nombre de membres en
exercice : 22

Nombre de présents ou
représentés : 19

Date de convocation :
Le 24 mars 2023

Date d'affichage :
Le 24 mars 2023

Décision certifiée exécutoire, reçue
en Préfecture le : - 3 AVR. 2023

Publié le :

Notifiée le :

Le Maire,

Michel COURTEAUX



L'An deux mille vingt-trois, le 29 mars à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de Dormans, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de Dormans, sous la présidence de Monsieur Michel COURTEAUX, Maire de Dormans
Présents : MM. Manuel CORDEIRO, Michel COURTEAUX, Pierre SABLON et Jean-Luc TARATUTA

Mmes Véronique BULLIARD, Annie GALBY et Isabelle MICHELET
MM. Nicolas DAVY, Philippe DUMONT, Dominique LOGEROT et Ludovic WELCHE
Mmes Pauline ACCARIES, Florence DOUCET, Christine GALOPEAU DE ALMEIDA et Alexandra HACHET

Mme Pascale LEGER a donné pouvoir à Mme Florence DOUCET

M. Bruno MATHYS a donné pouvoir à Mme Isabelle MICHELET

M. Ludovic RENAULT a donné pouvoir à M. Jean-Luc TARATUTA

M. Didier TALON a donné pouvoir à M. Manuel CORDEIRO

Absent(s) excusé(s) : MM. Christian BRUYEN, Bruno MATHYS, Ludovic RENAULT, Didier TALON et Mmes Séverine LAHEMADE, Pascale LEGER, Francine PICAUVET

Secrétaire de séance : Mme Christine GALOPEAU DE ALMEIDA

Le procès-verbal de la séance du 20 mars 2023 est lu et adopté à l'unanimité

Le conseil municipal rappelle à l'assemblée qu'elle a :

par délibération en date du 29 mars 2023 approuvé le compte financier unique de l'exercice 2022 :

- la section de fonctionnement fait apparaître un excédent global d'un montant de : 4 125.68€uros
- la section d'investissement fait apparaître : un solde d'exécution global de : - 3 078.88€uros
aucun solde de reste à réaliser
entraînant un besoin de financement de : 3 078.88€uros

Dans ces conditions :

Vu les états des restes à réaliser au 31 décembre 2022,

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2023,

Considérant que le budget de 2022 comportait, en prévision, un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement de : 2 909€uros

L'assemblée décide, sur proposition de Monsieur le Maire, d'affecter au budget de l'exercice 2023 le résultat comme suit :

- en dépense d'investissement (compte 001 solde d'exécution de la section d'investissement reporté) la somme de : 3 078.88€uros
- en recette d'investissement d'affecter en réserve (excédents de fonctionnement capitalisés - compte 1068) la somme de : 3 078.88€uros
- en recette de fonctionnement (compte 002 résultat de fonctionnement reporté) la somme de : 1 046.80€uros

Adopté à l'unanimité,

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Michel COURTEAUX



Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 03/04/2023 à 14h28
Référence de l'AR : 051-215102013-20230329-23_037-DE



MAIRIE DE DORMANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance ordinaire du 29 mars 2023

OBJET :

**AFFECTATION
DES RESULTATS
DE L'EXERCICE
2022 - BUDGET
MAISON DE SANTE**

**N° 23-038
du registre des
délibérations**

**Rapporteur :
Pierre SABLON**

**Nombre de membres en
exercice : 22**

**Nombre de présents ou
représentés : 19**

**Date de convocation :
Le 24 mars 2023**

**Date d'affichage :
Le 24 mars 2023**

Décision certifiée exécutoire, reçue
en Préfecture le : - 3 AVR. 2023

Publiée le :

Notifiée le :

Le Maire,

Michel COURTEAUX

L'An deux mille vingt-trois, le 29 mars à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de Dormans, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de Dormans, sous la présidence de Monsieur Michel COURTEAUX, Maire de Dormans
Présents : MM. Manuel CORDEIRO, Michel COURTEAUX, Pierre SABLON et Jean-Luc TARATUTA

Mmes Véronique BULLIARD, Annie GALBY et Isabelle MICHELET
MM. Nicolas DAVY, Philippe DUMONT, Dominique LOGEROT et Ludovic WELCHE
Mmes Pauline ACCARIES, Florence DOUCET, Christine GALOPEAU DE ALMEIDA et Alexandra HACHET

Mme Pascale LEGER a donné pouvoir à Mme Florence DOUCET

M. Bruno MATHYS a donné pouvoir à Mme Isabelle MICHELET

M. Ludovic RENAULT a donné pouvoir à M. Jean-Luc TARATUTA

M. Didier TALON a donné pouvoir à M. Manuel CORDEIRO

Absent(s) excusé(s) : MM. Christian BRUYEN, Bruno MATHYS, Ludovic RENAULT, Didier TALON et Mmes Séverine LAHEMADE, Pascale LEGER, Francine PICAUVET

Secrétaire de séance : Mme Christine GALOPEAU DE ALMEIDA

Le procès-verbal de la séance du 20 mars 2023 est lu et adopté à l'unanimité

Le conseil municipal rappelle à l'assemblée qu'elle a :

par délibération en date du 29 mars 2023, approuvé le compte financier unique de l'exercice 2022 :

- la section de fonctionnement fait apparaître un excédent global d'un montant de : 34 685.32 €uros
- la section d'investissement fait apparaître :
un solde d'exécution global de : - 34 459.44€uros
aucun solde de reste à réaliser
entraînant un besoin de financement de : 34 459.44€uros

Dans ces conditions :

Vu les états des restes à réaliser au 31 décembre 2022,

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2023,

Considérant que le budget de 2022 comportait, en prévision, un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement de : 30 663€uros

L'assemblée décide, sur proposition de Monsieur le Maire, d'affecter au budget de l'exercice 2023 le résultat comme suit :

- en dépense d'investissement (compte 001 solde d'exécution de la section d'investissement reporté) la somme de : 34 459.44€uros.
- en recette d'investissement d'affecter en réserves (excédents de fonctionnement capitalisés - compte 1068) la somme de : 34 459.44€uros
- en recette de fonctionnement (compte 002 résultat de fonctionnement reporté) la somme de : 225.88€uros

Adopté à l'unanimité,

Pour extrait conforme,

Le Maire
Michel COURTEAUX





MAIRIE DE DORMANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance ordinaire du 29 mars 2023

OBJET :

**BUDGET PRIMITIF
BUDGET GENERAL -
EXERCICE 2023**

**N° 23-039
du registre des
délibérations**

**Rapporteur :
Pierre SABLON**

**Nombre de membres en
exercice : 22**

**Nombre de présents ou
représentés : 19**

**Date de convocation :
Le 24 mars 2023**

**Date d'affichage :
Le 24 mars 2023**

**Décision certifiée exécutoire, reçue
en Préfecture le : - 3 AVR. 2023**

Publiée le :

Notifiée le :

Le Maire,

Michel COURTEAUX

L'An deux mille vingt-trois, le 29 mars à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de Dormans, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de Dormans, sous la présidence de Monsieur Michel COURTEAUX, Maire de Dormans

Présents : MM. Manuel CORDEIRO, Michel COURTEAUX, Pierre SABLON et Jean-Luc TARATUTA

Mmes Véronique BULLIARD, Annie GALBY et Isabelle MICHELET

MM. Nicolas DAVY, Philippe DUMONT, Dominique LOGEROT et Ludovic WELCHE

Mmes Pauline ACCARIES, Florence DOUCET, Christine GALOPEAU DE ALMEIDA et Alexandra HACHET

Mme Pascale LEGER a donné pouvoir à Mme Florence DOUCET

M. Bruno MATHYS a donné pouvoir à Mme Isabelle MICHELET

M. Ludovic RENAULT a donné pouvoir à M. Jean-Luc TARATUTA

M. Didier TALON a donné pouvoir à M. Manuel CORDEIRO

Absent(s) excusé(s) : MM. Christian BRUYEN, Bruno MATHYS, Ludovic RENAULT, Didier TALON et Mmes Séverine LAHEMADE, Pascale LEGER, Francine PICAUVET

Secrétaire de séance : Mme Christine GALOPEAU DE ALMEIDA

Le procès-verbal de la séance du 20 mars 2023 est lu et adopté à l'unanimité

Le conseil municipal décide d'adopter le budget primitif 2023 tel que présenté par Monsieur le Maire, à savoir :

- 4 166 684€ en section fonctionnement
- 1 668 033€ en section investissement

Adopté (POUR 18, CONTRE 1, ABSTENTION 0),

Pour extrait conforme,

Le Maire,




Michel COURTEAUX



MAIRIE DE DORMANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance ordinaire du 29 mars 2023

OBJET :

**BUDGET PRIMITIF
CAMPING -
EXERCICE 2023**

**N° 23-040
du registre des
délibérations**

**Rapporteur :
Pierre SABLON**

**Nombre de membres en
exercice : 22**

**Nombre de présents ou
représentés : 19**

**Date de convocation :
Le 24 mars 2023**

**Date d'affichage :
Le 24 mars 2023**

Décision certifiée exécutoire, reçue
en Préfecture le : - 3 AVR. 2023

Publiée le :

Notifiée le :

Le Maire,

Michel COURTEAUX

L'An deux mille vingt-trois, le 29 mars à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de Dormans, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de Dormans, sous la présidence de Monsieur Michel COURTEAUX, Maire de Dormans

Présents : MM. Manuel CORDEIRO, Michel COURTEAUX, Pierre SABLON et Jean-Luc TARATUTA

Mmes Véronique BULLIARD, Annie GALBY et Isabelle MICHELET

MM. Nicolas DAVY, Philippe DUMONT, Dominique LOGEROT et Ludovic WELCHE

Mmes Pauline ACCARIES, Florence DOUCET, Christine GALOPEAU DE ALMEIDA et Alexandra HACHET

Mme Pascale LEGER a donné pouvoir à Mme Florence DOUCET

M. Bruno MATHYS a donné pouvoir à Mme Isabelle MICHELET

M. Ludovic RENAULT a donné pouvoir à M. Jean-Luc TARATUTA

M. Didier TALON a donné pouvoir à M. Manuel CORDEIRO

Absent(s) excusé(s) : MM. Christian BRUYEN, Bruno MATHYS, Ludovic RENAULT, Didier TALON et Mmes Séverine LAHEMADE, Pascale LEGER, Francine PICAUVET

Secrétaire de séance : Mme Christine GALOPEAU DE ALMEIDA

Le procès-verbal de la séance du 20 mars 2023 est lu et adopté à l'unanimité

Le conseil municipal décide d'adopter le budget primitif 2023 tel que présenté par Monsieur le Maire, à savoir :

- 169 037€ en section fonctionnement
- 0.00€ en section investissement

Adopté à l'unanimité,

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Michel COURTEAUX

Copie pour impression

Réception au contrôle de légalité le 03/04/2023 à 14h32

Référence de l'AR : 051-215102013-20230329-23_040-DE



MAIRIE DE DORMANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance ordinaire du 29 mars 2023

OBJET :

**BUDGET PRIMITIF
MAISON DE LA
PETITE ENFANCE -
EXERCICE 2023**

**N° 23-041
du registre des
délibérations**

**Rapporteur :
Pierre SABLON**

**Nombre de membres en
exercice : 22**

**Nombre de présents ou
représentés : 19**

**Date de convocation :
Le 24 mars 2023**

**Date d'affichage :
Le 24 mars 2023**

Décision certifiée exécutoire, reçue
en Préfecture le : - 3 AVR. 2023

Publiée le :

Notifiée le :

Le Maire,

Michel COURTEAUX

L'An deux mille vingt-trois, le 29 mars à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de Dormans, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de Dormans, sous la présidence de Monsieur Michel COURTEAUX, Maire de Dormans

Présents : MM. Manuel CORDEIRO, Michel COURTEAUX, Pierre SABLON et Jean-Luc TARATUTA

Mmes Véronique BULLIARD, Annie GALBY et Isabelle MICHELET

MM. Nicolas DAVY, Philippe DUMONT, Dominique LOGEROT et Ludovic WELCHE

Mmes Pauline ACCARIES, Florence DOUCET, Christine GALOPEAU DE ALMEIDA et Alexandra HACHET

Mme Pascale LEGER a donné pouvoir à Mme Florence DOUCET

M. Bruno MATHYS a donné pouvoir à Mme Isabelle MICHELET

M. Ludovic RENAULT a donné pouvoir à M. Jean-Luc TARATUTA

M. Didier TALON a donné pouvoir à M. Manuel CORDEIRO

Absent(s) excusé(s) : MM. Christian BRUYEN, Bruno MATHYS, Ludovic RENAULT, Didier TALON et Mmes Séverine LAHEMADE, Pascale LEGER, Francine PICAUVET

Secrétaire de séance : Mme Christine GALOPEAU DE ALMEIDA

Le procès-verbal de la séance du 20 mars 2023 est lu et adopté à l'unanimité

Le conseil municipal décide d'adopter le budget primitif 2023 tel que présenté par Monsieur le Maire, à savoir :

- 518 525€ en section fonctionnement
- 11 729€ en section investissement

Adopté à l'unanimité,

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Michel COURTEAUX





MAIRIE DE DORMANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance ordinaire du 29 mars 2023

OBJET :

**BUDGET PRIMITIF
MAISON DE SANTE -
EXERCICE 2023**

N° 23-042
du registre des
délibérations

Rapporteur :
Pierre SABLON

Nombre de membres en
exercice : 22

Nombre de présents ou
représentés : 19

Date de convocation :
Le 24 mars 2023

Date d'affichage :
Le 24 mars 2023

Décision certifiée exécutoire, reçue
en Préfecture le : - 3 AVR. 2023

Publiée le :

Notifiée le :

Le Maire,

Michel COURTEAUX

L'An deux mille vingt-trois, le 29 mars à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de Dormans, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de Dormans, sous la présidence de Monsieur Michel COURTEAUX, Maire de Dormans

Présents : MM. Manuel CORDEIRO, Michel COURTEAUX, Pierre SABLON et Jean-Luc TARATUTA

Mmes Véronique BULLIARD, Annie GALBY et Isabelle MICHELET

MM. Nicolas DAVY, Philippe DUMONT, Dominique LOGEROT et Ludovic WELCHE

Mmes Pauline ACCARIES, Florence DOUCET, Christine GALOPEAU DE ALMEIDA et Alexandra HACHET

Mme Pascale LEGER a donné pouvoir à Mme Florence DOUCET

M. Bruno MATHYS a donné pouvoir à Mme Isabelle MICHELET

M. Ludovic RENAULT a donné pouvoir à M. Jean-Luc TARATUTA

M. Didier TALON a donné pouvoir à M. Manuel CORDEIRO

Absent(s) excusé(s) : MM. Christian BRUYEN, Bruno MATHYS, Ludovic RENAULT, Didier TALON et Mmes Séverine LAHEMADE, Pascale LEGER, Francine PICAUVET

Secrétaire de séance : Mme Christine GALOPEAU DE ALMEIDA

Le procès-verbal de la séance du 20 mars 2023 est lu et adopté à l'unanimité

Le conseil municipal décide d'adopter le budget primitif 2023 tel que présenté par Monsieur le Maire, à savoir :

- 129 874€ en section fonctionnement
- 86 159€ en section investissement

Adopté à l'unanimité,

Pour extrait conforme,

Le Maire,





Michel COURTEAUX

Copie pour impression

Réception au contrôle de légalité le 03/04/2023 à 14h32

Référence de l'AR : 051-215102013-20230329-23_042-DE